

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1511 12 juin 2014

# **SOMMAIRE**

| Fairfield Investment S.A 72484               | H24 International S.A 7                  | 2489        |
|--|--|-------------|
| Fairfield Investment S.A 72484               | H24 International S.A 7                  | 2489        |
| Fairfield Investment S.A 72486               | Hamilton Sundstrand International Hol-   |             |
| Fashion Coiffure S.à r.l                     | dings (Luxembourg) S.à r.l               | 2483        |
| FC Transports S.à r.l                        | Hare Investments S.à r.l                 | 2483        |
| Fibalux S.A                                  | Immo Lux - Airport S.A 7                 | 2489        |
| Fiduciaire de Belair, s.à r.l                | Immo Lux - Airport S.A 7                 | 2482        |
| Figaro Coiffure Luxembourg72485              | Kamea S.A                                | 2489        |
| Friction Industries Consulting s.à r.l 72485 | Kettel & Santos S.à r.l                  | 2512        |
| FTF Galleon S.A                              | Kirchberg Investment Management S.à r.l. |             |
| GAMTrax Luxembourg S.A72488                  |  | 2490        |
| Ganda  | Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l.   |             |
| Gebon Immo S.A                               |  | 2490        |
| GGC Infor Note Holdco72484                   | KS Holding Group7                        | 2490        |
| Global Blue Investment & Co S.C.A 72487      | L'Espace Chauffage et Sanitaire S.A 7    |             |
| Global Blue Management & Co S.C.A 72487      | Logicia Consulting S.à r.l               |             |
| Global Fin Tech Holding S.à r.l 72487        | Luxembourg North Distribution7           | 2488        |
| Goodman Cotton Logistics (Lux) S.à r.l.      | M.B. Lux-Express S.à r.l                 | 2526        |
|  | Melrose Real Estate Investment S.A 7     | 2486        |
| Goodman Sky Logistics (Lux) S.à r.l 72486    | Procap CP S.A                            | 2482        |
| Gracewell Properties (Woking) S.à r.l 72487  | Taylor M. S.A                            | <b>2528</b> |
| Granit Ferreira                              | <b>Verdaine SA</b>                       | 2482        |
| Greenbrier Investments S.à r.l               | Way Investments S.à r.l                  | 2491        |
| GTB Juria S.à r.l                            |  |             |



# Verdaine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 136.433.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26.03.2014

#### Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 11A, Boulevard Prince Henri L-1724 au 4A rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg avec effet au 26 mars 2014.

# Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, de sa fonction de commissaire aux comptes à compté du 01.10.2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Stanislas de SAUVAN D'ARAMON, né le 12/03/1989 à Libourne (France) et demeurant au 19 Montée de Clausen, L-1343 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes, avec effet au 01.10.2013. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuve les comptes clos au 30 septembre 2014.

#### Troisième résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs et du Président du Conseil d'administration, à savoir Monsieur Pierre LENTZ, Monsieur Gerdy ROOSE et Monsieur Claude SCHMITZ.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs Monsieur Nicolas THIRY, né le 28.11.1988 à Marseille (France) et demeurant au 19 Montée de Clausen, L-1343 Luxembourg; Monsieur Nicolas FAURE né le 24.06.1978 à Lyon (France) et demeurant au 4 avenue Maréchal Foch, F-69006 Lyon; et Monsieur Vincent NEURISSE né le 30.09.1957 à Talence (France) et demeurant au 30, Chemin Chasselas, CH-1246 CORSIER (Suisse) avec effet au 26 mars 2014. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuve les comptes clos au 30 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERDAINE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014050937/31.

(140057532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

# Procap CP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 119.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051378/10.

(140058549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

# Immo Lux - Airport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.105.

Extrait des résolutions prise par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 mai 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Paul VANDERSTAPPEN, administrateur de sociétés, demeurant à 32, Builoogstraat, B-3360 Bierbeek.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014051820/13.

(140059247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.



## Hare Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 179.321.

Extrait de la résolution prise par l'associée unique en date du 9 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1 <sup>er</sup> mars 2014.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle des gérants B, Messieurs Jérôme DEVILLET et Pierre CLAUDEL, se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 10.4.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Hare Investments S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014051787/16.

(140059438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051786/10.

(140058918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

#### GTB Juria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.836.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051785/10.

(140058867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Granit Ferreira, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3532 Dudelange, 20, rue du Stade Nosbaum.

R.C.S. Luxembourg B 180.564.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 08 avril 2014

- 1) Monsieur Yves MORHAIN n'est plus associé.
- 2) Madame Petra BECKER-MORHAIN n'est plus associée.
- 3) Monsieur Evaristo Joaquim DAS NEVES FERREIRA possède 250 parts sociales.
- 4) Monsieur João Pedro GOMES BORGAS, né le 28 septembre 1968 à NOVA LISBOA (Portugal), demeurant au 264, rue de la Gare à L-4460 Belvaux, possède 250 parts sociales.
- 5) En remplacement de Monsieur Yves MORHAIN, Monsieur João Pedro GOMES BORGAS, né le 28 septembre 1968 à NOVA LISBOA (Portugal), demeurant au 264, rue de la Gare à L-4460 Belvaux, est nommé gérant pour une durée indéterminée..

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014051783/18.

(140058892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.



# Ganda, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.263.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014051777/10.

(140059050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Gebon Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014051779/10.

(140059046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# GGC Infor Note Holdco, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.241.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société en date du 19 mars 2014

En date du 19 mars 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au:

- 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 4 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

GGC Infor Note Holdco

Signature

Référence de publication: 2014051780/16.

(140059379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Fairfield Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.610.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051744/9.

(140059003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Fairfield Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.610.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051745/9.

(140059012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.



# Fiduciaire de Belair, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 29, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 101.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051752/9.

(140058934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

## Figaro Coiffure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051753/9.

(140059591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

## Fibalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15B, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.459.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014051751/10.

(140059023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

## Friction Industries Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014051761/10.

(140059168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Goodman Cotton Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 175.748.

# **EXTRAIT**

1. En date du 1 <sup>er</sup> avril 2014, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l. SICAR a transféré 12.500 parts sociales à Goodman Amber Logistics (Netherlands) B.V.ayant son siège social au, Strawinskylaan 1225, Tower B, Level 12,1077 XX Amsterdam, The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2014051772/16.

(140058775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.



# Melrose Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.279.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24/02/2014

#### Résolution

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Les mandats des trois administrateurs en place, soit M. Santeramo Eric, Mme Santeramo Albot Olga et Mme Pontono Monique sont reconduits à la date de la présente assemblée.

De plus, M. Santeramo Eric est désigné Administrateur-délégué et Mme Santeramo Albot Olga et Mme Pontono Monique sont désignées Administrateur (sans type spécifique).

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Cette résolution remplace la première version déposée au RCSL initialement sous le numéro L140034625. Luxembourg, le 24/02/2014.

Référence de publication: 2014051750/19.

(140058925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Fairfield Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.610.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051746/9.

(140059022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Fashion Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 27, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 156.758.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014051747/10.

(140059256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Goodman Sky Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 169.411.

#### **EXTRAIT**

1. En date du 1 er avril 2014, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l. SICAR a transféré 12.500 parts sociales à Goodman Salamander Logistics (Netherlands) B.V ayant son siège social au, Strawinskylaan 1225, Tower B, Level 12, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2014051773/16.

(140058774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.



# FC Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4515 Differdange, 33, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 159.937.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014051749/10.

(140059235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Global Blue Investment & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.358.

Les statuts coordonnés au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10/04/2014.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014051767/12.

(140059400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Global Blue Management & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.360.

Les statuts coordonnés au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10/04/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014051769/12.

(140059477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Global Fin Tech Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 184.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014051770/10.

(140059396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

## Gracewell Properties (Woking) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.891.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051774/10.

(140058961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.



# Greenbrier Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 178.752.

Extrait de la résolution prise par l'associée unique en date du 9 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1 er mars 2014.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle des gérants B, Messieurs Jérôme DEVILLET et Pierre CLAUDEL, se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 10.4.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Greenbrier Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014051775/16.

(140059231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# **GAMT**rax Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.308.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société

L'associé unique prend acte de la démission de M. Alan Keith Docter de son poste d'administrateur de classe B de la Société avec effet au 28 mars 2014, et de la démission de M. Mark Slater Kristoff de son poste d'administrateur de classe B de la Société avec effet au 28 mars 2014.

Conseil d'administration

L'actionnaire unique a décidé de nommer comme administrateur de la Société, avec effet au 28 mars 2014 et pour une durée qui expirera après la tenue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels 2016:

- M. Glenn Jason Williams, né Te 16 mars 1976 à Mount Lawley, Australie, demeurant professionnellement au 880, Winter Street, Suite 320, Waltham, MA 02451, Etats-Unis d'Amérique, administrateur de classe B.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Bryan Alfred Ellis, administrateur de classe A;
- M. Andrew Augustine O'Donovan, administrateur de classe A, et
- M. Glenn Jason Williams, administrateur de classe B.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAMTrax Luxembourg S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014051776/24.

(140059439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Luxembourg North Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.397.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Monsieur Paul VANDERSTAPPEN, administrateur de sociétés, demeurant à 32, Builoogstraat, B-3360 Bierbeek.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014051883/14.

(140059255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.



# H24 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 106.609.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pour: H24 INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014051802/15.

(140059251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

## H24 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 106.609.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 03 Avril 2014, le mandat des administrateurs KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Jean-Marie BETTINGER, représentant permanent, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de 1 an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pour: H24 INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014051803/19.

(140059252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Immo Lux - Airport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.105.

L'adresse de Madame Beatrijs de WOLF, administrateur, est désormais la suivante:

Lambertmontlaan 362 B-1030 Schaabeerk

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014051821/11.

(140059247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Kamea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 95.359.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051846/9.

(140059699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.



# Kirchberg Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.599.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 20 mars 2014

- 1. M. Roeland DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2. Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
- 3. Mme Ingrid CERNICCHI a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
- 4. M. Floris DIRKZWAGER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
- 5. M. Floris DIRKZWAGER, administrateur de sociétés, né à Utrecht (Pays-Bas), le 27 mars 1971, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte Neuve, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kirchberg Investment Management S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014051842/19.

(140059584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.195.900,00.

Siège social: L-4902 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 116.516.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement du 03 Avril 2014

L'assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la société BDO Audit ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg aux fonctions de réviseur d'entreprise agréé.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels et les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014051845/15.

(140058895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# KS Holding Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.116.

Résolution du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance de la Société a décidé par la présente de transférer le siège de la Société du 87 allée Léopold Goebel L-1635 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg au 25c, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et ce à compter du 1 er avril 2014.

# Suit la version en anglais de la résolution.

Resolution of the Board of Managers

The Board of Managers of the Company hereby resolves to transfer the registered office of the Company from 87 allée Léopold Goebel L-1635 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to 25c, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as from the 1st of April 2014.



À Luxembourg, le 25 Mars 2014. Khofiz Shakhidi / Franz Duclos Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2014051859/20.

(140059103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

# Way Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 175.597.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty ninth day of January,

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

Manolux Investments & Co. S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.085 (the Sole Shareholder), represented by Siobhán McCarthy, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities)

being the sole shareholder of Way Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.597, and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on February 26, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 988 on April 25, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company and may thus pass decisions on the items set forth below;
  - II. The items on which decisions are to be passed are worded as follows:
- 1. Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment to article 3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:
- "Art. 3. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire, originate (to the extent permitted) or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, notes, shares, government bonds, treasury bills, debt and equity securities and any other kind of financial instruments, other similar instruments, claims and real estate (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest in, acquire, originate, hold and dispose of the Underlying Assets.

The Company may issue, by way of private placement only, shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may, except by way of public offer, borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

The Company may originate loans and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law.

The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Board from time to time.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects, it being understood that the Company must have a passive attitude when managing its assets (in particular the



Underlying Assets), accordingly, it cannot engage in commercial, trading or entrepreneurial activities or any other activities pursuant to which it would act as entrepreneur or merchant and generate a personal risk as a result of such activities."

- 2. Recomposition of the issued share capital by:
- (i) change of the functional currency of the Company from euro (EUR) to pounds sterling (GBP) and conversion of the amount of the share capital of the Company into the equivalent in pounds sterling (GBP) at the exchange rate published by the European Central Bank on the date prior to this deed; and conversion of all accounts in the books of the Company from euro (EUR) to pounds sterling (GBP); and
- (ii) increase of the share capital of the Company so as to raise it from its present amount represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares to twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500); subscription for and payment of the share capital increase by way of a contribution in cash; and setting of the nominal value of the shares at one pound sterling (GBP 1) each; and consequential amendment of article 6 of the Articles;
- 3. Creation of two new classes of managers, i.e. class C managers and class D managers and reclassification of the mandates of the existing managers of the Company;
- 4. Appointment of new managers of the Company and acknowledgement of any resignations received from existing managers;
- 5. Full amendment and restatement of the Articles substantially in the form attached to the proxy, including, pursuant to the creation of the new classes of managers at item 3 above, amendment to the provisions in respect of the composition of the board of managers, proceedings of the meetings of the board of managers and the representation of the Company towards third parties; and
  - 6. Miscellaneous.
  - III. The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company and subsequently resolves to amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

**Art. 3.** The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire, originate (to the extent permitted) or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, notes, shares, government bonds, treasury bills, debt and equity securities and any other kind of financial instruments, other similar instruments, claims and real estate (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest in, acquire, originate, hold and dispose of the Underlying Assets.

The Company may issue, by way of private placement only, shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may, except by way of public offer, borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

The Company may originate loans and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law.

The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Board from time to time.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects, it being understood that the Company must have a passive attitude when managing its assets (in particular the Underlying Assets), accordingly, it cannot engage in commercial, trading or entrepreneurial activities or any other activities pursuant to which it would act as entrepreneur or merchant and generate a personal risk as a result of such activities.

# Second resolution

The Sole Shareholder resolves to recompose the issued share capital as follows:

The Sole Shareholder resolves to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to pounds sterling (GBP) and to convert the share capital of the Company from euro (EUR) to pounds sterling (GBP), at the exchange rate published by the European Central Bank on the date prior to this deed, according to which EUR 1.00 is the equivalent of GBP 0.82505 (evidence of which has been given to the undersigned notary and will remain attached to the present deed) that is, to convert from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) into ten thousand three hundred thirteen pounds sterling and thirteen pence (GBP 10,313.13) and convert all accounts in the books of the Company from euro (EUR) to pounds sterling (GBP).



The Sole Shareholder then resolves to (i) increase the share capital of the Company by an amount of two thousand one hundred eighty-six pounds sterling and eighty-seven pence (GBP 2,186.87) so as to raise it from its present amount of ten thousand three hundred thirteen pounds sterling and thirteen pence (GBP 10,313.13) to twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) and the allocation of the reminder of three hundred thirteen pounds sterling and thirteen pence (GBP 313.13) to the share premium account of the Company, such capital increase to be paid up by a contribution in cash in the amount of two thousand five hundred pounds sterling (GBP 2,500) and (ii) to set the nominal value of the shares of the Company at one pound sterling (GBP 1) each and the number of shares at twelve thousand five hundred (12,500).

#### **Payment**

Thereupon, the Sole Shareholder, Manolux Investments & Co. S.C.A., prenamed and represented as stated above, declares to fully pay up the capital increase by a contribution in cash amounting to two thousand five hundred pounds sterling (GBP 2,500) to be allocated as follows:

- two thousand one hundred eighty-six pounds sterling and eighty-seven pence (GBP 2,186.87) to the share capital account of the Company; and
- three hundred thirteen pounds sterling and thirteen pence (GBP 313.13) to the share premium account of the Company.

The amount of two thousand five hundred pounds sterling (GBP 2,500) is at the disposal of the Company.

As a consequence of the above, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

" Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each."

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create two new classes of managers, namely class C managers and class D managers.

## Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the composition of the board of managers as follows:

- (i) the following persons shall be appointed as new managers to the board of managers of the Company with effect from the date of this deed for an unlimited duration:
- Joshua L. LEVINE, born on 7 November 1975 in New York (USA), having his professional address at c/o Elliott Management Corp., 40 West 57 <sup>th</sup> Street, 4 <sup>th</sup> Floor, New York, NY 10019 USA, as class A manager;
- Michael P. WENGROFSKY, born on 26 August 1963 in New York (United States of America), having his professional address at 65 East 55 <sup>th</sup> Street 30 <sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022 USA, as class B manager;
- Livio GAMBARDELLA, born on 2 December 1975 in Terlizzi (Italy), having his professional address at 16, Avenue Pasteur -L2310 Luxembourg, as class C manager;
- Tony WHITEMAN, born on 24 May 1969 in Hamilton (New Zealand), having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class D manager; and
- Philippe LECLERCQ, born on 18 May 1968 in Liège (Belgium), having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, BP2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class D manager;
- (ii) acknowledgment of the resignation of Elliot GREENBERG as class A manager of the Company with effect from the date of this deed and granting to him, to the extent legally possible, discharge (quitus) in respect of the performance of his duties as manager of the Company from the date of his appointment up to and including the date of this deed;
- (iii) the following persons shall be reclassifed as class D managers on the board of managers of the Company from the date of this deed:
- Jérôme DEVILLET, born on May 21, 1986, in Arlon (Belgium), having his professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Pierre CLAUDEL, born on May 23, 1978 in Schiltigheim (France), having his professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

# Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles including, pursuant to the creation of the new classes of managers above, amendment to the provisions in respect of the composition of the board of managers, proceedings of the meetings of the board of managers and the representation of the Company towards third parties so that they shall henceforth read as follows:

Art. 1. "The Company. There is hereby established a private limited company (société á responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on



commercial companies, as amended (the Company Law), the law of March 22, 2004 on securitisation, as amended (the Securitisation Law and together with the Company Law, the Laws) and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Name. The Company's name is "Way Investments S.à r.l.".

# Art. 3. Registered office.

- 3.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 3.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

# Art. 4. Corporate object.

- 4.1 The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire, originate (to the extent permitted) or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, notes, shares, government bonds, treasury bills, debt and equity securities and any other kind of financial instruments, other similar instruments, claims and real estate (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest in, acquire, originate, hold and dispose of the Underlying Assets.
- 4.2 The Company may issue, by way of private placement only, shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may, except by way of public offer, borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.
- 4.3 The Company may originate loans and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law.
- 4.4 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.
- 4.5 The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.
- 4.6 The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Board from time to time.
- 4.7 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.
- 4.8 The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects, it being understood that the Company must have a passive attitude when managing its assets (in particular the Underlying Assets), accordingly, it cannot engage in commercial, trading or entrepreneurial activities or any other activities pursuant to which it would act as entrepreneur or merchant and generate a personal risk as a result of such activities.

# Art. 5. Duration.

- 5.1 The Company is formed for an unlimited period.
- 5.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## I. Capital - Shares

# Art. 6. Capital.

- 6.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each.
- 6.2 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 6.3 In addition to the issued share capital described at article 6.1, there may be set up a premium account to which any amount paid on any shares in addition to their nominal value is booked. Any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription for shares in the Company will be booked in a share premium account (the Share Premium). The Share Premium is available, among other things, (i) for the purpose of distributions whether by dividend, share redemption or otherwise, (ii) to be incorporated in the share capital of the Company in return for the



issue of shares, (iii) to offset any net realised losses, (iv) to be allocated to the reserve required by Luxembourg law or (v) to the furtherance of the corporate objects of the Company.

6.4 Any contribution in cash or in kind made as capital contribution without the issuance of new shares will be booked in a capital surplus or reserve account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of the Shareholders. The Capital Surplus is available, among other things, (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise (ii) to be incorporated in the share capital in return for the issue of shares, (iii) to offset any net realised losses, (iv) to be allocated to the reserve required by Luxembourg law or (v) to the furtherance of the corporate objects of the Company.

#### Art. 7. Shares.

- 7.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 7.2 The shares are freely transferable between shareholders.
- 7.3 When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 7.4 When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 7.5 A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
  - 7.6 A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
  - 7.7 The Company may redeem its own shares, provided:
  - (i) it has sufficient distributable reserves (including share premium and capital surplus) and profits for that purpose; or
  - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## II. Management - Representation

# Art. 8. Appointment and removal of managers.

- 8.1 The Company shall be managed by a sole manager (subject however to article 9.1) or a board of managers (the Board) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
  - 8.2 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

# Art. 9. Board of managers.

- 9.1 The shareholders shall appoint managers of four different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers, one or several class C managers and one or several class D managers. The number of managers appointed by the shareholders shall be sufficient to meet at all times the quorum requirement regarding the holding of board meetings set out in these Articles. Such classification of managers shall be duly recorded in the resolution of the general meeting of the Shareholders at which a manager is appointed and the managers shall be identified by reference to the class to which they belong.
  - 9.2 Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
  - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
  - 9.3 Procedure
  - (i) The Board shall meet at the joint request of any two (2) managers at the place indicated in the convening notice.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least three (3) business days in advance, except (a) in the case of an emergency, in which case the notice period may be reduced and the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice; and (b) in the case of the quarterly board meetings at which the managers are physically present, as described in article 9.3
- (iii), in which case seven (7) business days' notice shall be required; and (c) in the case the meetings are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board, in which case separate written notices are not required. A business day for the purposes of the Articles is any day on which banking institutions are ordinarily open for business in the Grand Duchy of Luxembourg, and excluding for the avoidance of doubt, Saturday, Sunday and public holidays.
- (iii) Board meetings shall take place at least eight (8) times per year. One (1) board meeting per quarter shall be a meeting at which the managers are physically present. No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting.
  - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if five (5) of its members are present or represented, provided that at least one (1) manager of each class is present or represented. A chairperson pro tempore of the Board may be appointed



for each Board meeting by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that at least one (1) manager of each class votes in favour of such appointment. The chairperson, if one is appointed, will preside at the relevant Board meeting.

- (vi) Board resolutions in respect of matters identified in article 9.3 (ix) (Unanimous Consent Matters) shall be validly adopted by unanimous vote of the managers present or represented. All other board resolutions (including, but not limited to those in respect of matters identified in article 9.3 (x) (Majority Consent Matters)) shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that at least two class D managers and one manager from two of the remaining three classes (class A, class B and class C) votes in favour of the Board resolution and any matters referred to in the Unanimous Consent Matters or Majority Consent Matters which are by law decisions of the general meeting of shareholder(s) of the Company shall, notwithstanding their inclusion as a Unanimous Consent Matter or Majority Consent Matter, require approval of the shareholder(s) in accordance with the law. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting,

and shall bear the date of the last signature.

(ix) Unanimous Consent Matters

#### SHARE CAPITAL

- a) The allotment, issue, re-purchase or redemption (or equivalent transactions) of any shares in the Company or other securities of the Company except where the proceeds thereof are specifically required in connection with the funding of the Company for the purposes of ensuring that the Company has sufficient funds available to it to meet its obligations to pay the consideration due under the terms of the Equity Claims Participation Agreement.
  - b) The creation of any new class of securities or interests in the capital of the Company.
- c) The grant of any option or other right to subscribe for, or to convert any instrument into shares or other securities of the Company except where the proceeds thereof are specifically required in connection with the funding of the Company for the purposes of ensuring that the Company has sufficient funds available to it to meet its obligations to pay the consideration due under the terms of the Equity Claims Participation Agreement.
  - d) The registration of any transfer of shares in the Company.

## ARTICLES, ETC.

The making of any change to or waiving any provision of the articles or other constitutional, of the Company or changing the name or registered or principal office of, jurisdiction of registration of or the legal form or status of, the Company.

# WINDING UP

Unless otherwise required by law, the proposing of, or passing of, any resolution, or making of any filing or application, for the voluntary winding up, dissolution, liquidation, bankruptcy of the Company or the taking or consenting to the taking of (where such taking or consenting is voluntary and not required due to the entity's financial status) any other proceedings or action with respect to any form of insolvency or administration or similar process or proceeding with respect to the Company.

## NATURE/SCOPE OF THE BUSINESS

The making of any change to the nature of the Business of the Company or the carrying on of any business other than the Business.

#### **OF LOANS**

The making of any loan or advance or other provision of credit or credit support by the Company.

#### COMMITTEES

- a) The establishment of any committee or sub-committee of the Board, or the removal of any committee established by the Board.
- b) The selection and appointment (including the terms of appointment) of any committee including a sub-committee of the managers and any corporate administrator of the Company and the determination of any cause for the removal of such corporate administrator.

# **BORROWINGS AND ENCUMBRANCES**

- a) Any borrowing by the Company other than pursuant to any Parent Loan Agreement or any Equity Claims Notes.
- b) The granting of any Encumbrances by the Company.
- c) Providing consent as a borrower under the Parent Loan Agreement to transfer such loan or as issuer in respect of any Equity Claims Notes to transfer such notes.



d) The Company incurring any financial indebtedness other than pursuant to any Related Agreement.

# SALES/ACQUISITIONS OF ASSETS /AMENDMENTS OF AGREEMENTS

- a) Any sale or any other disposition (whether or not for value) of any interest in any asset of the Company, including the Equity Claims and any rights that the Company may have against the counterparties to any Equity Claims Participation Agreement.
  - b) Any acquisition of assets and/or any securities other than the Equity Claims.
- c) Any termination, modification, waiver of any obligation under or amendment, release of or assignment of any interest in, or novation of any Related Agreement (other than to cure any administrative or clerical errors).
- d) Consenting to the transfer or assignment of any obligation of a counterparty under any Related Agreement to another party where such consent is required pursuant to such Related Agreement.
  - e) Any sale, release, waiver or cancellation of the Equity Claims.

#### MERGER/CONSOLIDATION

Any merger, amalgamation, consolidation, reorganisation of the Company or the formation of any subsidiary or subsidiary undertaking.

#### **AGREEMENTS**

- a) The entry into, amendment or termination of any agreement or arrangement or transaction with, or for the benefit of, any of the Company's managers or shareholders, or any other person who is an Affiliate of any of the Company's managers and shareholders.
- b) Save for the Related Agreements, the entry into, amendment or termination of any agreement or arrangement or transaction: (i) the terms of which are not: (a) commercially reasonable and (b) negotiated on an arms-length basis; or (ii) the value of which is greater than £25,000; or (iii) the terms of which are not on a limited recourse basis.

## PROFESSIONAL SERVICES ADVISORS, EMPLOYEES AND PREMISES

- a) The appointment, retention or removal of any firm as auditors of the Company.
- b) The appointment, retention, or removal of any accountants, attorneys, administrative agents corporate service provider, paying agent, calculation agent or other service providers of the Company.
  - c) The appointment or retention of any employees by the Company.
  - d) The occupation of any premises other than for the purposes of maintaining a registered office address.

## TAX MATTERS

- a) Any act or omission which would make the Company resident for tax purposes in any jurisdiction other than Luxembourg.
  - b) Taking any action which would result in a change in the domicile of the Company.
- c) Taking any action which would result in the centre of main interest of the Company for the purpose of Article 3(1) of the Counsel of the European Union Regulation No 1346/2000 on Insolvency Proceedings being changed.

# **NOTES / DEBT INSTRUMENTS**

- a) Early redemption or prepayment of any Equity Claims Notes in full.
- b) Modifications, waiver or amendment of the terms of any Equity Claims Notes or providing any consent thereunder (other than to cure administrative or clerical errors or unless such modification, waiver or amendment is expressly permitted under the terms of any Equity Claims Notes).

# **MISCELLANEOUS**

- a) Any steps taken in defence of the Company in respect of any claims brought against the Company save that, if the claimant is a GP Shareholder, Limited Partner, Founder, LBHI or any of their respective Affiliates, then such GP Shareholder, Limited Partner, Founder or LBHI shall not be entitled to take part in any meeting or vote concerning such defence.
- b) The commencement or conduct of any claim brought by the Company against any person: (i) save in respect of any claim brought in respect of the Waterfall Application, (ii) save in respect of any claim that falls within Paragraph 1 of Part B (Majority Consent Matters), and (iii) save that, if the defendant is a GP Shareholder, Limited Partner, Founder, LBHI or any of their respective Affiliates, then such GP Shareholder, Limited Partner, Founder or LBHI shall not be entitled to take part in any meeting or vote concerning such defence.
- c) The settlement of any Potential Company Claim (save that any manager nominated by the relevant GP Shareholder, Limited Partner, LBHI or Founder or any of their respective Affiliates to the Company shall not be entitled to take part in any meeting or vote concerning such settlement).
- d) Taking any action which would result in the Company not remaining a securitisation company governed by the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisation.

# (x) Majority Consent Matters

Causing the Company to exercise or enforce or direct the exercise or enforcement of any rights under any Related Agreement against a Limited Partner, a GP Shareholder, a Founder (even if it is no longer a Limited Partner or GP Shareholder), LBHI and/or in each case any of its or their respective Affiliates; provided that on receiving an Enforcement Notice with respect to a Potential Company Claim for a payment obligation and/or a failure to transfer claims or other



assets to the Company, the Company shall (without the need for any further approval) take the action so requested at the Company's own cost.

Defined terms in article 9.3(ix) and article 9.3(x) have the following meaning:

Affiliate means:

- (a) a "parent undertaking" or "subsidiary undertaking", as defined in section 1162 of the English law Companies Act 2006, of a person, together with any other subsidiary undertakings of a parent undertaking of that person; and/or
  - (b) an "Affiliate" as defined in Rule 405(1) of the U.S. Securities Act of 1933 (as amended), provided that:
  - (i) LBHI2 shall be deemed to have no Affiliates;
- (ii) in the case of the Elliott Partner and the Elliott Shareholder, Affiliates shall include Elliott Management Corporation and all funds managed or advised by Elliott Management Corporation and/or any of its Affiliates;
- (iii) in the case of the KS Partner and the KS Shareholder, Affiliates shall include King Street Capital Management, L.P. and all funds managed or advised by King Street Capital Management, L.P. and/or any of its Affiliates; and
  - (iv) in the case of LBHI, "Affiliate" is limited to Controlled Affiliates,

provided further that, in the case of the Elliott Partner and the Elliott Shareholder, Affiliates shall not include Lydian Overseas Partners Master Fund Ltd. and in the case of the KS Partner and the KS Shareholder, Affiliates shall not include BKS Claims LLC.

Business means the entry into and exercise of rights under the Related Agreements and any activity related or ancillary to any of the foregoing.

Controlled Affiliate means an Affiliate of LBHI that is managed and controlled by LBHI at the time of the relevant action and thereafter (and, for the avoidance of doubt, (i) shall not include LBIE, LBL, LBHI2 or any other entity to the extent that any liquidators, administrators, trustees, custodians, receivers or curators have been appointed to manage or control such other entity and are managing or controlling such entity at the time of the relevant action; and (ii) shall include any liquidating trust or vehicle set up pursuant to LBHI's Chapter 11 Plan), provided that LBHI has provided a guarantee of payment and performance of such entity in a form and substance that is reasonably acceptable to the Elliott Partner and the KS Partner.

Defendant means a Limited Partner, a Founder (even if it is no longer a Limited Partner or shareholder), LBHI and/or in each case any of their respective Affiliates against which the Company has a Potential Company Claim.

Elliott Partner means Elliott Wentworth Holdings Limited.

Elliott Shareholder means Bedford Park Holdings GP, Limited.

Encumbrance means any mortgage, pledge, lien, charge, assignment by way of security, hypothecation, re-hypothecation, set off, offset, adverse claim to title, retention of title provision, trust or flawed asset arrangement (for the purpose of, or which has the effect of, granting security) or other agreement or arrangement which has the same or a similar effect to the granting of security.

Enforcement Notice means a notice from a Founder (provided it or one of its Affiliates is a Limited Partner) or LBHI instructing the Company to take action in respect of a Potential Company Claim.

Equity Claims means the rights of LBHI2 in respect of the LBHI2 24.9% Preferred Equity.

Equity Claims Participation Agreement means any agreement to be entered into between (as the case may be) LBHI2, the administrators of LBHI2, LBHI and the Company for the acquisition of rights in relation to the LBHI2 24.9% Preferred Equity

Equity Claims Notes means the notes that may be issued by the Company to the Shareholder, for which the subscription proceeds shall be used by the Company to finance the acquisition of the Equity Claims under the Equity Claims Participation Agreement.

Founder means the Elliott Shareholder, the KS Shareholder and/or LBHI2.

GP Shareholder means a shareholder of Wentworth 2 GP Limited.

KS Partner means KS Wentworth Holdings, Ltd.

KS Shareholder means KS Wentworth GP, Ltd.

LBHI means Lehman Brothers Holdings Inc.

LBHI2 means LB Holdings Intermediate 2 Limited (in administration).

LBHI2 24.9% Preferred Equity means 24.9% of the Preferred Equity which is the subject of the Equity Claims Participation Agreement (if any).

LBIE means Lehman Brothers International Europe (in administration).

LBL means Lehman Brothers Limited (in administration).

Limited Partner means a limited partner of the Partnership from time to time.

Parent Loan Agreement means any loan agreement between the Company as borrower and the Shareholder as lender (if any).

Partnership means Wentworth 1 L.P.



Preferred Equity means all preferred equity held by LBHI2 in LBIE.

Potential Company Claim means a claim of the Company under a Related Agreement against the Defendant or any of its Affiliates (if any).

Related Agreements means any Equity Claims Participation Agreement, any Parent Loan Agreement, any Equity Claims Notes, any agreement for the subscription of shares in the Company and any agreement with a corporate administrator for the provision of corporate services to the Company (as the case may be).

Shareholder means Manolux Investments & Co S.C.A. (to be renamed Wentworth Sons Holdings S.C.A.).

Waterfall Application means the joint application by the administrators of LBIE, the administrators of LBHI2 and the joint administrators of LBL in the High Court in England for directions in relation to various issues concerning the respective rights and obligations of LBIE, LBHI2 and LBL (including, as applicable, any subsequent appeal to the Court of Appeal and/or the Supreme Court in England).

# 9.4 Representation

- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one (1) class D manager, and one (1) manager from two of the remaining three classes of managers (class A, class B, class C).
- (ii) The Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 10. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager (subject to article 9.1), all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### III. Shareholders

## Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 12.1 Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 12.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
  - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
  - 12.2 Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes. If all the shareholders of the Company decide to adopt a Written Shareholders' Resolution, that Written Shareholders' Resolution may be adopted at the sole initiative of the shareholders. In such case, the Written Shareholders' Resolution shall be sent to the Company once it is adopted by the shareholders of the Company.
  - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.



- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.
  - Art. 13. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):
  - (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
  - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### IV. Annual accounts - Profits - Supervision

# Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

- 14.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty first (31) of December of each year.
- 14.2 Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
  - 14.3 Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
  - 14.4 The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
  - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.
- 14.5 The General Meeting must decide by the last Luxembourg business day of each year (the Last Business Day) whether to distribute all remaining distributable net annual profits (if any) realised by the Company during such financial year to the shareholders or whether to commit to distribute such profits to the shareholders in future. The General Meeting must thereafter approve the final amount of any such distribution or commitment, as appropriate, as soon as the relevant annual accounts of the relevant financial year are made available to the General Meeting by the Board.
- **Art. 15. Auditors.** The accounts of Company shall be audited by a statutory auditor (réviseur d'entreprises agrée) to be appointed by the Board in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

## Art. 16. Profits.

- 16.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 16.2 The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits (subject to the distributions made under article 14.5). They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
  - 16.3 Interim dividends may be distributed by the General Meeting at any time, subject to the following conditions:
  - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium and capital surplus) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums allocated or to be allocated to the Legal Reserve; and
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the General Meeting must resolve to distribute the interim dividends.

If the interim dividends paid exceed the amount available for distribution at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to such amount available for distribution and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

# V. Dissolution - Liquidation

- 17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 17.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.



## VI. General provisions

- 18.1 In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the company (the Contracting Party) may not (i) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company; and (ii) seize any assets of the Company.
- 18.2 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 18.3 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 18.4 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 18.5 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

## Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de janvier,

Par devant nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

# A COMPARU:

Manolux Investments & Co. S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.085, agissant par l'intermédiaire de son actionnaire commandité Manolux Investments S.àr.l. (l'Associé Unique), ici représentée par Siobhán McCarthy, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement),

étant l'associé unique de Way Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée et régie selon les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.597, et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 988 le 25 avril 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Les points à décider sont libellés comme suit:
- 1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:
- " Art. 3. La Société peut entreprendre tout type de transactions de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et en particulier elle peut acquérir, créer (dans la mesure permise) ou assumer, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques liés à tout type de prêts, créances, billets à ordre, actions, obligations d'État, bons du Trésor, dette et titres de participation, tous les autres instruments financiers, autres instruments similaires, créances et immobilier



(les Actifs sous-jacents) et investir, acquérir, créer, détenir et disposer directement ou indirectement les Actifs sousjacents.

La Société peut émettre par voie de placement privé des actions, des billets à ordre, des obligations et toutes sortes de valeurs mobilières de capital ou de créance dont la valeur ou le rendement dépendent des risques liés aux Actifs sous-jacents. La Société peut emprunter, sauf par voie d'offre publique, sous quelque forme que ce soit, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut octroyer des prêts et prêter des fonds en ce compris les revenus de tous emprunts et/ou émissions de titres, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques liés aux titres de créance et de participation, d'autres instruments similaires, des droits ou des participations dans les Actifs sous-jacents.

La Société peut octroyer des garanties et accorder des nantissements, hypothèques ou toutes autres sortes de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut librement disposer de, et affecter, ses actifs selon les conditions déterminées par le Conseil de temps à autre.

La Société peut en général employer toutes les techniques et utiliser tous les instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières en relation directe ou indirecte avec son objet social, étant entendu que la Société doit adopter une attitude passive en ce qui concerne la gestion de ses actifs (en particulier les Actifs Sous-Jacents), en conséquence, elle ne peut pas effectuer des activités commerciales, de négociation ou d'entreprise ou toutes autres activités en vertu desquelles elle agirait en qualité d'entrepreneur ou de commerçant et engendrerait un risque personnel en raison de ces activités."

- 2. Recomposition du capital social par
- (i) la modification de la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) en livres sterling (GBP) et la conversion du montant du capital social de la Société en l'équivalent en livres sterling (GBP) au taux de change publié par la banque centrale européenne à la date antérieure au présent acte; et conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro (EUR) en livres sterling (GBP); et
- (ii) l'augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel représenté par douze mille cinq cent parts sociales (12.500) à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500); libération de l'augmentation de capital social par un apport en numéraire; et modification en conséquence de l'article 6 des Statuts;
- 3. Création de deux nouvelles classes de gérants, à savoir les gérants de classe C et les gérants de classe D et reclassification des mandats des gérants existants de la Société;
  - 4. Nomination de nouveaux gérants de la Société et prise d'acte des démissions de gérants existants;
- 5. Modification complète et refonte des Statuts, en la forme jointe à la procuration, incluant, notamment, à la suite de la création des nouvelles classes de gérants au point 3 ci-dessus, modification des dispositions relatives à la composition du conseil de gérance, aux procédures des réunions du conseil de gérance et à la représentation de la Société vis-à-vis des tiers;
  - 6. Divers.
  - III. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et décide ensuite de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** La Société peut entreprendre tout type de transactions de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et en particulier elle peut acquérir, créer (dans la mesure permise) ou assumer, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques liés à tout type de prêts, créances, billets à ordre, actions, obligations d'État, bons du Trésor, dette et titres de participation, tous les autres instruments financiers, autres instruments similaires, créances et immobilier (les Actifs sous-jacents) et investir, acquérir, créer, détenir et disposer directement ou indirectement les Actifs sous-jacents.

La Société peut émettre par voie de placement privé des actions, des billets à ordre, des obligations et toutes sortes de valeurs mobilières de capital ou de créance dont la valeur ou le rendement dépendent des risques liés aux Actifs sous-jacents. La Société peut emprunter, sauf par voie d'offre publique, sous quelque forme que ce soit, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut octroyer des prêts et prêter des fonds en ce compris les revenus de tous emprunts et/ou émissions de titres, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.



La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques liés aux titres de créance et de participation, d'autres instruments similaires, des droits ou des participations dans les Actifs sous-jacents.

La Société peut octroyer des garanties et accorder des nantissements, hypothèques ou toutes autres sortes de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut librement disposer de, et affecter, ses actifs selon les conditions déterminées par le Conseil de temps à autre.

La Société peut en général employer toutes les techniques et utiliser tous les instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières en relation directe ou indirecte avec son objet social, étant entendu que la Société doit adopter une attitude passive en ce qui concerne la gestion de ses actifs (en particulier les Actifs Sous-Jacents), en conséquence, elle ne peut pas effectuer des activités commerciales, de négociation ou d'entreprise ou toutes autres activités en vertu desquelles elle agirait en qualité d'entrepreneur ou de commerçant et engendrerait un risque personnel en raison de ces activités.

#### Deuvième résolution

L'Associé Unique décide de recomposer le capital social émis comme suit:

L'Associé Unique décide de modifier la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) en livres sterling (GBP) et de convertir le capital social de la Société de l'euro (EUR) en livres sterling (GBP), au taux de change publié par la banque centrale européenne à la date antérieure au présent acte; selon lequel EUR 1 égale GBP 0,82505 (dont preuve a été donnée au notaire instrumentant et qui restera annexée au présent acte), soit de convertir douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) en dix mille trois cent treize livres sterling et treize pence (GBP 10.313,13).

L'Assemblée décide (i) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux mille cent quatre-vingt-six livres sterling et quatre-vingt-sept pence (GBP 2.186,87) afin de le porter de son montant actuel de dix mille trois cent treize livres sterling et treize pence (GBP 10.313,13) à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) avec une affectation des trois cent treize livres sterling et treize pence (GBP 313.13) restants au compte de prime d'émission de la Société, laquelle augmentation de capital social sera payée par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cents livres sterling (GBP 2.500) et (ii) de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à une livre sterling (GBP 1) chacune et le nombre de parts sociales à douze mille cinq cents (12.500).

#### Libération

Sur ce, Manolux Investments & Co. S.C.A., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare libérer intégralement l'augmentation de capital social par un apport en numéraire de deux mille cinq cents livres sterling (GBP 2.500) qui sera affecté comme suit:

- deux mille cent quatre-vingt-six livres sterling et quatre-vingt-sept pence (GBP 2.186,87) au compte de capital social de la Société; et
  - trois cent treize livres sterling et treize pence (GBP 313.13) au compte de prime d'émission de la Société,

Le montant de deux mille cinq cents livres sterling (GBP 2.500) est à la disposition de la Société.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune."

# Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux nouvelles classes de gérants, à savoir les gérants de classe C et les gérants de classe D.

# Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier la composition du conseil de gérance comme suit:

- (i) les personnes suivantes sont nommées en tant que nouveaux gérants du conseil de gérance de la Société avec effet à la date du présent acte pour une durée indéterminée:
- Joshua L. LEVINE, né le 7 novembre 1975 à New York (Etats Unis d'Amérique), de résidence professionnelle au c/ o Elliot Management Corp., 40, 4 <sup>th</sup> Floor, New York, NY 10019, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A;
- Michael P. WENGROFSKY, né le 26 août 1963 à New York (Etats Unis d'Amérique), de résidence professionnelle au 65 East 55 <sup>th</sup> Street 30 <sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe B;
- Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie), de résidence professionnelle au 16, Avenue Pasteur -L2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe C;



- Tony WHITEMAN, né le 24 mai 1969 à Hamilton (Nouvelle Zélande), de résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe D; et
- Philippe LECLERCQ, né le 18 Mai 1968 à Liège (Belgique), de résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe D.
- (ii) prise d'acte de la démission d'Elliot Greenberg, né le 19 janvier 1959 à New-York (Etats-Unis d'Amérique) de résidence professionnelle au 40 West 57 <sup>th</sup> Street, 10019 NY, New-York, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A à compter the la date du présent acte et, dans la mesure où la loi le permet, octroi de décharge (quitus) pour l'exercice de ses fonctions de gérant de la Société depuis la date de sa nomination et jusqu'à la date du présent acte inclue;
- (iii) les personnes suivantes sont reclassées en tant que gérants de classe D du conseil de gérance de la Société à la date du présent acte:
- Jérôme DEVILLET, né le 21 mai 1986 à Arlon (Belgique), de résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Pierre CLAUDEL, né le 23 mai 1978 à Schiltigheim (France), de résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler complètement les Statuts, notamment, à la suite de la création des nouvelles classes de gérants ci-dessus, et de modifier les dispositions relatives à la composition du conseil de gérance, aux procédures des réunions du conseil de gérance et à la représentation de la Société vis-à-vis des tiers, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

- **Art. 1** er. **La Société.** La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation et avec la Loi sur les Sociétés, les Lois), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).
  - Art. 2. Dénomination. Le nom de la société est "Way Investments S.à r.l.." (la Société).

## Art. 3. Siège social.

- 3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 3.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 4. Objet social.

- 4.1 La Société peut conclure toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, elle peut acquérir, accorder (dans la mesure où cela est autorisé) ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, les risques relatifs à tout type de prêts, créances, obligations, actions, obligations gouvernementales, bons du trésor, valeurs mobilières de dette ou de capital et tout autre type d'instruments financier, d'instruments similaires, de biens immobiliers (les Actifs Sous-Jacents) et investir directement ou indirectement dans, acquérir, accorder, détenir ou céder les Actifs Sous-Jacents.
- 4.2 La Société peut émettre des actions, des obligations, des billets à ordre, des titres de dettes assortis avec des sûretés ("debenture") et des titres de dettes ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques relatifs aux Actifs Sous-Jacents. La Société peut, sauf par voie d'offre publique, emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.
- 4.3 La Société peut octroyer des prêts et prêter des fonds y compris les revenus de tous emprunts et/ou d'émissions de valeurs mobilières, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, sauf par voie d'offre publique.
- 4.4 La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatifs aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, d'autres instruments similaires, des droits ou des participations dans les Actifs Sous-Jacents.
- 4.5 La Société peut donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou tout autre type de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.
- 4.6 La Société peut librement disposer de, et transférer, ses actifs sous les conditions telles que déterminées par le Conseil.



- 4.7 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 4.8 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières en relation directe ou indirecte avec son objet social, étant entendu que la Société doit adopter une attitude passive en ce qui concerne la gestion de ses actifs (en particulier les Actifs Sous-Jacents), en conséquence, elle ne peut pas effectuer des activités commerciales, de négociation ou d'entreprise ou toutes autres activités en vertu desquelles elle agirait en qualité d'entrepreneur ou de commerçant et engendrerait un risque personnel en raison de ces activités.

#### Art. 5. Durée.

- 5.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 5.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## I. Capital - Parts sociales

### Art. 6. Capital.

- 6.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.
- 6.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 6.3 En plus du capital social émis tel que décrit dans l'article 6.1, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel est versé tout montant payé sur les actions en plus de leur valeur nominale. Tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant que prime d'émission en rapport avec la souscription des actions de la Société sera enregistré sur un compte de prime d'émission (la Prime d'Emission). La Prime d'Emission est disponible, entre autres, (i) pour des distributions soit par dividende, remboursement d'actions ou autrement, (ii) pour être incorporée au capital social de la Société en contrepartie de l'émission d'actions, (iii) pour compenser des pertes nettes réalisées, (iv) pour être affecté à la réserve requise par la loi luxembourgeoise ou (v) pour l'avancement de l'objet social de la Société.
- 6.4 Tout apport en numéraire ou en nature en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles actions sera enregistré sur un compte de surplus en capital ou de réserve (le Surplus en Capital) en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale. Le Surplus en Capital est disponible, entre autres, (i) pour des distributions soit par dividende, remboursement d'actions ou autrement, (ii) pour être incorporé au capital social de la Société en contrepartie de l'émission d'actions, (iii) pour compenser des pertes nettes réalisées, (iv) pour être affecté à la réserve requise par la loi luxembourgeoise ou (v) pour l'avancement de l'objet social de la Société.

# Art. 7. Parts sociales.

- 7.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 7.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.3 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 7.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 7.5 Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
  - 7.6 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
  - 7.7 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:
- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet (incluant la Prime d'Emission ou le Surplus en Capital); ou
  - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## II. Gestion - Représentation

# Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

- 8.1 La Société est gérée par un gérant unique (sujet toutefois aux dispositions de l'article 9.1) ou par un conseil de gérance (le Conseil) nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
  - 8.2 Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
- Art. 9. Conseil de gérance. Les associés peuvent décider de nommer des gérants de quatre différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, un ou plusieurs gérants de classe C et un ou plusieurs gérants de classe D. Le nombre de gérants nommé par les associés sera toujours suffisant afin de remplir les exigences de quorum relatives à la tenue de conseil de gérance telle que prévues dans ces Statuts. Cette classification



des gérants sera dûment consignées dans une résolutions de l'assemblée générale des Associés à laquelle un gérant est nommé et les gérants seront identifiés par référence à la classe à laquelle ils appartiennent.

- 9.1 Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 9.2 Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins trois (3) jours ouvrables à l'avance, sauf (a) en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion; et (b) en cas de réunions trimestrielles du conseil à laquelle les gérants sont physiquement présents, comme l'article 9.3 le décrit (iii), auquel cas une convocation de sept (7) jours ouvrables est exigée; et (c) au cas où les réunions se tiennent aux lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil les convocations écrites séparées ne sont pas exigées. Un jour ouvrable aux fins des Statuts est un jour où les institutions bancaires sont d'ordinaire ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg et excluant en tout état de cause le samedi, le dimanche et les jours fériés.
- (iii) Les réunions du Conseil auront lieu au moins huit (8) fois par an. Une réunion du conseil par trimestre sera une réunion à laquelle les gérants sont physiquement présents. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion.
  - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si cinq (5) de ses membres sont présents ou représentés à condition que cette majorité comprenne au moins un (1) gérant de chaque classe. Un président pro tempore du Conseil peut être nommé pour chaque réunion du Conseil à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'au moins un (1) gérant de chaque classe vote en faveur de cette nomination.
- (vi) Les résolutions du Conseil pour les sujets identifiés à l'article 9.3 (ix) (les Sujets à Consentement Unanime) seront valablement adoptées à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés. Toutes les autres résolutions du Conseil (comprenant, mais ne se limitant pas à celles concernant les sujets identifiés à l'article 9.3 (x) (les Sujets à Consentement Majoritaire)) seront valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'au moins deux gérants de classe D et un gérant de deux des trois classes restantes (classe A, classe B et classe C) votent en faveur de la résolution et tout sujets auquel il est fait référence dans les Sujets à Consentement Unanime ou Sujets à Consentement Majoritaire qui sont réservés par la loi a l'assemblée générale des associes et nonobstant le fait qu'ils soient inclus dans les Sujets à Consentement Unanime ou Sujets à Consentement Majoritaire, ils requièrent l'approbation des associes conformément a la loi. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
  - (ix) Sujets à Consentement Unanime

## CAPITAL SOCIAL

- a) L'attribution, l'émission L'attribution, l'émission, le rachat ou le remboursement (ou toute transaction équivalente) de toutes parts sociales ou autres valeurs mobilières de la Société à l'exception des cas où les ressources y afférentes sont spécifiquement requises dans le cadre du financement de la Société dans le but d'assurer que la Société dispose des ressources suffisantes pour qu'elle puisse faire face à ses obligations de payer les montants dus au titre des conditions du Equity Claims Agreement.
  - b) La création de toute nouvelle classe de valeurs mobilières ou d'intérêts dans le capital de la Société.
- c) L'octroi d'option ou autres droits de souscrire, ou de convertir, tout instrument en actions ou autres valeurs mobilières de la Société à l'exception des cas où les ressources y afférentes sont spécifiquement requises dans le cadre du financement de la Société dans le but d'assurer que la Société dispose des ressources suffisantes pour qu'elle puisse faire face à ses obligations de payer les montants dus au titre des conditions du Equity Claims Agreement.
  - d) Le transfert de toutes parts sociales détenues par la Société.

## STATUTS ETC.



Le changement ou la renonciation de toute disposition des statuts ou d'autres documents constitutifs, de la Société, ou le changement de dénomination ou d'établissement principal ou de siège social, d'état d'établissement ou de forme sociale ou du statut légal de la Société.

#### DISSOLUTION

La proposition ou l'adoption de toute résolution, ou tout dépôt ou toute demande de liquidation volontaire, dissolution, liquidation, faillite, de la Société ou la mise en place ou le consentement (dans le cas où une telle mise en place ou un tel consentement est volontaire et non requis par la situation financière de la Société) à l'entrée dans toute autre procédure ou action relative à toute forme de faillite ou d'administration ou autres procédures ou actions similaires à l'égard de la Société.

#### NATURE/ETENDUE DU BUSINESS

Le changement de la nature du Business de la Société ou la poursuite d'une autre activité que le Business.

#### **OCTROI DE PRET**

L'octroi de tout prêt ou avance ou autre fourniture de crédit ou soutien de crédit par la Société.

# **CONSEIL DE GERANCE**

- a) L'établissement de tout comité ou sous-comité du Conseil de gérance, ou la dissolution de tout comité établi par le Conseil de gérance.
- b) La sélection et la nomination (y compris les termes de la nomination) de tout comité y compris d'un sous-comité des gérants et la nomination de tout administrateur de la Société et la détermination de toute les causes de révocation dudit administrateur.

#### **EMPRUNTS ET SURETES**

- a) Tout emprunt réalisé par la société autrement qu'en vertu de tout Parent Loan Agreement ou aux Equity Claim Notes.
  - b) L'octroi de toute sûretés par la Société.
- c) L'octroi de son consentement en qualité d'emprunteur au terme de tout Parent Loan Agreement, pour transférer un tel prêt ou es qualités d'émetteur au regard de toute Equity Claims Notes pour transférer de tels titres.
  - d) L'engagement de la Société dans tout endettement financier autrement qu'en vertu de tout Related Agreement.

#### VENTES/ ACQUISITION D'ACTIFS / AMENDEMENTS DES CONTRATS

- a) Toute vente ou autre cession (contre paiement ou non) de tout intérêt dans tout actif de la Société, y compris le Equity Claims et de tous droits que la Société pourrait avoir contre les contreparties de tout Equity Claims Participation Agreement.
  - b) L'acquisition d'actifs et/ou de titres financiers autres que les Equity Claims.
- c) La résiliation, la modification, la renonciation de toute obligation au terme, ou l'amendement, la renonciation ou la cession de tout intérêt dans, ou la novation de tout Contrats Liés (autrement que pour remédier à toutes erreurs administratives ou d'écritures).
- d) Le consentement au transfert ou à la cession de toute obligation d'une contrepartie au terme de tout Contrats Liés à une autre partie dans le cas où un tel consentement est requis en vertu dudit Contrat lié.
  - e) Toute vente, décharge, renonciation ou annulation des Equity Claims.

## **FUSION/ CONSOLIDATION**

Toute fusion, transmission universelle de patrimoine, consolidation, réorganisation de la Société ou la formation de toute filiale ou entreprise filiale.

#### **CONTRATS**

- a) La formation, l'amendement ou la résiliation de toute convention, contrat ou transaction avec, ou au bénéfice de tous gérants ou actionnaires de la Société ou toute personne qui est un Affiliate de tous gérants ou actionnaires de la Société.
- b) A l'exception des Contrats Liés, l'adoption de tout amendement ou la résiliation de toute convention, contrat ou transaction: (i) dont les conditions ne sont pas (a) commercialement raisonnables et (b) négociées aux conditions du marché; ou (ii) dont la valeur est supérieure à £25.000; ou (iii) dont les conditions ne sont pas fondée sur une base de recours limité.

# CONSEILLERS PROFESSIONNELS EN SERVICES, EMPLOYES ET LOCAUX

- a) La nomination, la prolongation ou la révocation de toutes sociétés en tant que réviseur d'entreprise de la Société.
- b) La nomination, la prolongation ou la révocation de tous expert-comptables, avocats, agents administratifs, de fournisseurs de services d'entreprise, d'agents financier, d'agents de calcul et autres prestataires de services de la Société.
  - c) La nomination ou la révocation de tous employés de la Société.
  - d) L'occupation de tous locaux autres pour le maintien d'une adresse de siège social.

# **QUESTIONS FISCALES**

a) Tout acte ou omission qui rendrait la Société résidente fiscale dans toute autre juridiction que le Luxembourg.



- b) La prise de toute mesure qui entraînerait un changement de domiciliation de la Société.
- c) La prise de toute mesure qui entraînerait un changement du centre des intérêts principal de la Société pour les besoins de l'Article 3(1) du Règlement du Conseil de l'Union Européenne N°1346/2000 sur les Procédures d'Insolvabilité.

#### TITRES/ INSTRUMENTS DE DETTE

- a) Remboursement anticipé ou prépaiement intégral des Equity Claims Notes.
- b) Modification, dispense ou amendement des conditions des Equity Claims Notes ou l'octroi d'un consentement qui en découle (autrement que pour remédier toutes erreurs administratives ou d'écritures ou à moins qu'une telle modification, dispense ou amendement est expressément permise conformément aux termes de toute Senior Claims Notes).

#### **DIVERS**

- a) Toutes actions en défense prises par la Société, relative à toutes actions engagées contre la société; ou ceci étant, si le requérant est un GP Shareholder, Limited Partner, Founder ou LBHI ou l'un quelconque de ses Affiliates, alors ledit GP Shareholder, Limited Partner, Founder ou LBHI ne sera pas autorisé à prendre part à une quelconque réunion ou à un quelconque vote concernant une telle défense.
- b) L'engagement ou la conduite de toute action engagée par la Société contre toute personne: (i) sauf en ce qui concerne toute action relative au Waterfall Application, (ii) sauf en ce qui concerne toute action qui entre dans le cadre du Paragraphe 1 de la Partie B (Questions nécessitant un consentement à la majorité), et (iii) sauf, si le défendeur est un GP Shareholder, Limited Partner, ou Founder, LBHI ou l'un quelconque de ses Affiliates, alors un tel GP Shareholder, Limited Partner, Founder ou LBHI n'aura le droit de participer au conseil d'administration ou au vote concernant une telle défense).
- c) Le règlement de toute Potential Company Claim (excepté qu'aucun gérant nommé par GP Shareholder, Limited Partner, ou Founder, LBHI ou l'un quelconque de ses Affiliates dans la Société n'aura le droit de participer au conseil d'administration ou au vote concernant un tel règlement).
- d) Prendre toute action qui pourrait conduire à ce que la Société ne soit plus une société de sécurisation régie par la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 sur la sécurisation.
  - (x) Sujets à Consentement Majoritaire

Permettre à la Société d'exercer, de mettre en oeuvre ou diriger l'exercice ou la mise en oeuvre de tous droits découlant de tout Related Agreement contre un Limited Partner, GP Shareholder ou un Fondateur (même s'il n'est plus Limited Partner, GP Shareholder), LBHI et/ou dans chaque cas l'un de ses ou son Affiliates, sous réserve qu'après réception d'une Enforcement Notice relative à une Potential Company Claim pour le paiement d'une obligation et/ ou la défaillance dans la transmission des créances ou d'autres actifs à la Société, la Société devra (sans besoin d'approbation supplémentaire) prendre l'action ainsi requise aux propres frais de la Société.

Les définitions dans les article 9.3(ix) et article 9.3(x) des Statuts ont la signification suivante:

# Affiliate désigne

- (a) une «entreprise mère» ou «l'entreprise filiale», tel que défini à la section 1162 du UK Companies Act 2006, d'une personne, conjointement à toutes entreprises filiales d'une entreprise mère de cette personne; et /ou
  - (b) un Affiliate, telle que définit tel que défini à la Rule 405(1) du U.S. Securities Act of 1933 (tel que modifié), à condition que:
  - (i) LBHI2 devra être considéré comme n'ayant pas d'Affiliate;
- (ii) dans le cas d'Elliott Partner et le Elliot Shareholder, les Affiliates doivent inclure Elliott Management Corporation et tous les fonds gérés ou conseillés par Elliott Management Corporation et/ou l'un de ses Affiliates;
- (iii) dans le cas de KS Partner et le KS Shareholder, les Affiliates doivent inclure King Street Capital Management, L.P. et tous les fonds gérés ou conseillés par King Street Capital Management, L.P. et/ou l'un de ses Affiliates; et
  - (iv) dans le cas de LBHI, «Affiliate» est limité au Affiliates Contrôlés,
- à la condition supplémentaire que, pour Elliott Partner et Elliot Shareholder, les Affiliates ne doivent pas inclure Lydian Overseas Partners Master Fund Ltd et pour KS Partner et KS Shareholder, les Affiliates ne doivent pas inclure BKS Claims LLC.

Business désigne la conclusion et l'exercice de droits en vertu du Related Agreement et à toute activité liée ou auxiliaire à tout ce qui précède.

Controlled Affiliate désigne un Affiliate de LBHI qui est géré et contrôlé par LBHI au moment de l'action pertinente et par la suite (et, pour écarter tout doute, (i) n'inclura pas LBIE, LBL, LBHI2 ou tout autre entité avec la limite qu'aucun liquidateurs, administrateurs, trustees; dépositaires, récepteurs ou conservateurs n'ai été nommé pour gérer ou contrôler lesdites autres entités et gèrent ou contrôlent de telles entités au moment de l'action pertinente; et (ii) devra inclure tout véhicule ou trust de liquidation formé conformément au plan du Chapitre 11 de LBHI), sous réserve que LBHI ait donné une garantie de paiement et d'exécution d'une telle entité dans une forme et une substance qui soit raisonnablement acceptable à Elliott Partner et KS Partner.

Defendant désigne un Limited Partner, ou un Founder (même s'il n'est plus Limited Partner ou shareholder), LBHI et/ou dans chaque cas l'un quelconque de leurs Affiliates contre qui la Société a une Potential Company Claim.

Elliott Partner désigne Elliot Wentworth Holdings Limited.



Elliot Shareholder désigne Bedford Park Holdings GP, Limited.

Encumbrance désigne toute hypothèque, gage, privilèges, charges, cession à titre de garantie, hypothéquassions, réhypothéquassions, compensation, action en revendication, clause de droit de rétention, trust ou accord vicié de transfert d'actifs (dans l'objectif, ou qui a l'effet de donner une sûreté) ou d'autre contrats ou accords qui un l'effet similaire ou identique à l'octroi d'une sûreté.

Enforcement Notice désigne une notification d'un Founder (sous réserve que ni lui ni l'un de ses Affiliates ne soit un Limited Partner) ou LBHI introduisant à la Société d'agir eu égard à une Potential Company Claim.

Equity Claims désigne les droits de LBHI2 en vertu du LBIH2 24.9% Preferred Equity Equity Claims Participation Agreement désigne tout contrat devant être conclu entre (selon le cas) LBHI2, les administrateurs de LBHI2, LBHI et la Société pour l'acquisition des droits relatifs au LBHI2 24.9% Preferred Equity.

Equity Claims un désigne les titres émis par la Société pour le Shareholder en échange des sommes reçues par la Société pour financer l'acquisition de la LBHI2 Equity Claims en vertu du Equity Claims Assignment Agreement.

Founder désigne le Elliott Shareholder, le KS Shareholder et/ou LBHI2.

GP Shareholder désigne un actionnaire de Wentworth 2 GP Limited.

KS Partner désigne KS Wentworth Holdings, Ltd.

KS Shareholder désigne KS Wentworth GP, Ltd.

LBHI désigne Lehman Brothers Holdings Inc.

LBHI2 désigne LB Holdings Intermediate 2 Limited (sous administration).

LBIE désigne Lehman Brothers International Europe (sous administration).

LBL désigne Lehman Brothers Limited (sous administration).

Limited Partner désigne un associé commandité du Partnership de temps en temps.

Parent Loan Agreement désigne le contrat de crédit entre la Société es qualités d'emprunteur et l'Actionnaire es qualités de prêteur (le cas échéant).

Partnership désigne Wentworth 1 LP.

Potential Company Claim désigne une demande de la Société en vertu d'un Contrat Lié contre le Défendeur et l'un de ses Affiliates (le cas échéant).

Preferred Equity désigne toute participation préférentielle dans le capital de LBIE par LBHI2.

Related Agreements désigne tout Equity Claims Agreement, tout Parent Loan Agreement, toutes Future Loan Notes, tout accord pour la souscription de parts sociales dans la Société et tout accord avec un administrateur d'entreprise pour la prestation de services d'entreprise pour la Société.

Shareholder désigne Manolux Investments & Co S.C.A. (devant être renommé Wentworth Sons Holdings S.C.A.).

Waterfall Application désigne la demande conjointe des administrateurs de LBIE, des administrateurs de LBHI2, des administrateurs conjoints de LBL (sous administration) devant la High Court en Angleterre pour recevoir des instructions relatives à différents sujets concernant les droits respectifs et les obligations de LBIE, LBHI2 et LBL ((sous administration) (dont, le cas échéant, tout appel subséquent devant la Court of Appeal et/ou la Supreme Court in England).

#### 9.3 Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un (1) gérant de classe D et un gérant de deux des trois classes de gérants restantes (classe A, classe B et classe C).
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 10. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

# III. Associé(s)

# Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

- 12.1 Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 12.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
  - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
  - 12.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote



- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes. Si tous les associés de la Société décident d'adopter une Résolution Ecrite des Associés cette Résolution Ecrite des Associés peut être adopter à la seule initiative des associés. Dans ce cas, la Résolution Ecrite des Associés sera envoyée à la Société une fois adoptée par les associés de la Société.
  - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable. Par ailleurs, si tous les associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de fixer l'ordre du jour, l'Assemblée peut se tenir sans avoir été convoquée par le Conseil.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui n'a pas besoin d'être associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

# Art. 13. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
  - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

# IV. Comptes annuels - Bénéfices - Contrôle

# Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 14.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
  - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
  - 14.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
  - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 14.5 L'Assemblée Générale doit décider le dernier jour ouvrable de chaque année (le Dernier Jour Ouvrable) qu'elle distribuera tous les bénéfices annuels nets résiduels (s'il y en a) réalisés par la Société durant ledit exercice social aux associés ou qu'elle distribuera ces bénéfices ou soit de s'engager à distribuer ces bénéfices aux actionnaires plus tard. L'Assemblée Générale doit ensuite approuver le montant final d'une telle distribution ou de cet engagement, dès que les comptes annuels de l'exercice social en question sont mis à disposition de l'Assemblée Générale par le Conseil.

## Art. 15. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

15.1 Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le Conseil conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

# Art. 16. Bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.



- 16.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels (sous réserve des distributions effectuées en vertu de l'article 14.5). Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
- 16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués par l'Assemblée Générale à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes affectées ou à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par l'Assemblée Générale dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
  - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

# V. Dissolution - Liquidation

- 17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VI. Dispositions générales

- 18.1 Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (l'Investisseur), et tout créancier (le Créancier) de la Société et toute autre personne ayant contracté avec la Société (la Partie Contractante) peuvent ne pas assigner la Société en faillite ou de demander à son encontre l'ouverture de toute procédure collective ou d'assainissement.
- 18.2 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 18.3 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil
- 18.4 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 18.5 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés

# Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

# Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: McCarthy, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2027. Reçu soixante-quinze euros 75,00

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014051480/1169.

(140058348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

## Kettel & Santos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 4, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 185.904.

## **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

- 1. Madame Christine KETTEL, agent d'assurances, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 juin 1966, demeurant à L-4998 Sprinkange, 17, rue de Bettange; et
- 2. Monsieur Daniel RAMOS DOS SANTOS, agent d'assurances, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 mai 1985, demeurant à L-6830 Berburg, 8, am Wangert.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

# Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Kettel & Santos S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La Société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quoique forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant a son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Dippach (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

# Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.



Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

# Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
  - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.
  - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

# Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

# Titre V. - Dispositions générales

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:



| 1) Madame Christine KETTEL, pré-qualifiée, cinquante parts sociales,          | 50  |
|---|-----|
| 2) Monsieur Daniel RAMOS DOS SANTOS, pré-qualifiée, cinquante parts sociales, | 50  |
| Total: cent parts sociales.   | 100 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-4994 Schouweiler, 4, rue de l'Eglise.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Madame Christine KETTEL, agent d'assurances, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 juin 1966, demeurant à L-4998 Sprinkange, 17, rue de Bettange; et
- Monsieur Daniel RAMOS DOS SANTOS, agent d'assurances, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 mai 1985, demeurant à L-6830 Berburg, 8, am Wangert.
- 3. Dans le cadre de la gestion journalière la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de chaque gérant; pour toutes autres opérations la Société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

## Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. KETTEL, D. RAMOS DOS SANTOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2014. LAC/2014/14204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

# POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014050583/139.

(140057230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

## FTF Galleon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.340.

In the year two thousand and fourteen, on the 2 <sup>nd</sup> day of April.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of FTF Galleon S.A., a Luxembourg société anonyme, having it registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, incorporated by a notarial deed drawn up on July 12, 2010 by Maître Henri Hellinckx, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under



number B 154340 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1746, dated August 26, 2010, page 83782 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the company have been amended by a notarial deed drawn up by Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 9 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2722, dated December 11, 2010, page 130646, by a notarial deed drawn up by Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 17 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 339, dated February 19, 2011, page 16245, by a notarial deed drawn up by Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 15 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1972, dated August 26, 2011, page 94637, by a notarial deed drawn up by Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated November 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3126, dated December 20, 2011, page 150002, and by a notarial deed drawn up by Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 29 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1167, dated May 9, 2012, page 55992.

The meeting elects as chairman Mr Mariusz Waniolka residing at 9 Batorego Street, 25-123 Kielce, Poland.

The chairman appoints as Secretary and scrutineer Mrs Catherine Noens, with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that

- I. The names of the shareholders present or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on the attendance list. This attendance list, signed by the Appearing Shareholders, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary, together with the proxy forms, signed "ne varietur" by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.
- II. The attendance list shows that shareholders holding 58,251,482 (fifty eight million two hundred fifty one thousand four hundred eighty two) shares, representing the whole share capital of the Company are present or represented at the meeting. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.
  - III. The agenda of the meeting is the following:

# Agenda

- Acknowledgment of the realization of the condition precedent to the share capital increase resolved in the general meeting of March  $26^{th}$ , 2014;
- Increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,639,867.00 (in words: Euros six million six hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-seven), represented by 6,639,867 (in words: six million six hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-seven) new shares having a nominal value of EUR 1 (in words: Euro one) each, together with a global share premium of EUR 59,758,803.00 (in words: Euros fifty-nine million seven hundred fifty-eight thousand eight hundred three), in consideration for a contribution in kind consisting of 54,000,000 shares in Synthos S.A. in compliance with the Commitment Agreement executed by the Board of Directors of the Company on 17 th March 2014 and 20 th March 2014:
- Subscription of the new shares issued according to preceding paragraph by an existing shareholder, Barcocapital Investment Limited, with the consent of other shareholders;
- Acknowledgment of the decision of the Board of Directors of the Company relating to the valuation of the contribution in kind and the exemption from audit report;
- Amendment of the articles of incorporation of the Company to reflect the increase of share capital, all changes required due to the above-mentioned decisions, including amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:
- "**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 64,891,349.00 (sixty-four million eight hundred ninety-one thousand three hundred forty-nine euro), represented by 64,891,349 (sixty-four million eight hundred ninety-one thousand three hundred forty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

The shares may be registered shares or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single share(s) or two or more shares.

The issue price per share shall be ten times the nominal value of share i.e., EUR 10.

The Company may repurchase its own shares under the conditions provided by law."

- Miscellaneous.



#### Preamble

On March 26 <sup>th</sup> , 2014 was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FTF Galleon S.A. in which the shareholders agreed in principle to increase the share capital of the Company subject to the effective transfer to the Company of the following shares by Barcocapital Investment Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Republic of Cyprus, under registered number HE 145969, with registered address in Nicosia at 15 Agiou Pavlou Street, Ledra House, Agios Andreas P.C. 1105, Cyprus represented by Mr Mariusz Waniotka:

- 54.000.000 shares in Synthos S.A., with its registered office at Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Poland, registered in the Polish official register ("Krajowy Rejestr Sadowy") under number 0000038981

Hereafter together referred to as the "Contributed Assets".

The present meeting will acknowledge the effective transfer of the Contributed Assets by Barcocapital Investment Limited to the Company and the share capital increase of the Company.

This having been declared, the meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

#### First Resolution

The meeting acknowledged the realization of the condition precedent to a share capital increase resolved in the general meeting of March 26  $^{\rm th}$ , 2014, i.e. the effective transfer to the Company of the following assets to pay up the issue price of shares:

- 54.000.000 shares in Synthos S.A., with its registered office at Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Poland, registered in the Polish official register ("Krajowy Rejestr Sadowy") under number 0000038981.

## Second Resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of by an amount of EUR 6,639,867.00 (in words: Euros six million six hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-seven), in order to raise it from the current amount of EUR 58,251,482.00 (in words: fifty eight million two hundred fifty one thousand four hundred eighty two Euro) to EUR 64,891,349.00 (in words: sixty four million eight hundred ninety one thousand three hundred and forty nine Euro) by creating and issuing 6,639,867 (in words: six million six hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-seven) new shares having a nominal value of EUR 1 (in words: Euro one) each, together with a global share premium of EUR 59,758,803.00 (in words: Euros fifty-nine million seven hundred fifty-eight thousand eight hundred three).

The issuance by the Company of the new shares is made against a contribution in kind consisting of the Contributed Assets according to the Commitment Agreement. The Contributed Assets, having the status of dematerialized securities, quoted in Warsaw Stock Exchange, consists of the following shares:

- 54.000.000 shares in Synthos S.A., with its registered office at Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Poland, registered in the Polish official register ("Krajowy Rejestr Sadowy") under number 0000038981;

The Contributed Assets have a global value of EUR 66,398,675.81 (in words: Euros sixty-six million three hundred ninety-eight thousand six hundred seventy-five and eighty one cents). This valuation has been adopted by the Board of Directors of the Company held on March 26 <sup>th</sup>, 2014 in Luxembourg.

The new shares will have the same rights and obligations as the existing shares.

#### Third Resolution

The meeting resolved to admit to the subscription of the 6,639,867 (in words: six million six hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-seven) new shares by an existing shareholder, Barcocapital Investment Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Republic of Cyprus, under registered number HE 145969, with registered address in Nicosia at 15 Agiou Pavlou Street, Ledra House, Agios Andreas P.C. 1105, Cyprus.

## Subscription and Payment

Barcocapital Investment Limited intervened to subscribe the 6,639,867 (in words: six million six hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-seven) new shares in the Company for an amount of EUR 6,639,867 (in words: six million six hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-seven euro), together with a global share premium of EUR 59,758,803.00 (in words: Euros fifty-nine million seven hundred fifty-eight thousand eight hundred three).

The new shares have been fully paid up in kind by the transfer of the Contributed Assets to the Company. Evidence of the transfer of the Contributed Assets to the Company has been produced and shown to the undersigned notary. A copy of such evidence, after signature "ne varietur" by the Appearing Shareholders, the chairman, the scrutineer, the secretary and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for registration purposes.

#### Fourth Resolution

The meeting resolved to acknowledge the decision of the Board of Directors of the Company on March 26  $^{\rm th}$ , 2014, relating to the valuation of the Contributed Assets and the exemption from audit report pursuant to article 26-1 (3bis) of the Luxembourg Company law of 10 August 1915 as amended. This Board's decision remained annexed to the deed of March 26  $^{\rm th}$ , 2014.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Fifth Resolution

The meeting resolved to amend Article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 64,891,349.00 (sixty-four million eight hundred ninety-one thousand three hundred forty-nine euro), represented by 64,891,349 (sixty-four million eight hundred ninety-one thousand three hundred forty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

The shares may be registered shares or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single share(s) or two or more shares.

The issue price per share shall be ten times the nominal value of share i.e., EUR 10.

The Company may repurchase its own shares under the conditions provided by law."

The notary acknowledges that all the conditions for the increase of capital are fulfilled.

## Declarations, costs, evaluation

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at  $\in$  7,300,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up at 2 - 8 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Follows the French version:

L'an deux mille quatorze, le 2 avril.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FTF Galleon S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx daté du 12 juillet 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154340 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1746, en date du 26 août 2010, page 83782 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 novembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2722, en date du 11 décembre 2010, page 130646, aux termes d'un acte reçu par Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 décembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 339, en date du 19 février 2011, page 16245, aux termes d'un acte reçu par Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 juin 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1972, en date du 26 août 2011, page 94637, ainsi qu'aux termes d'un acte reçu par Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 novembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3126, en date du 20 décembre 2011, page 150002, ainsi qu'aux termes d'un acte reçu par Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 mars 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1167 du 9 mai 2012, page 55992.

L'assemblée choisit comme président Monsieur Mariusz Waniolka, demeurant à 9 Batorego Street, 25-123, Kielce, Pologne.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Catherine Noens, avec adresse professionnelle à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée par des mandataires (ensemble définis comme les «Actionnaires Comparants») et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Actionnaires Comparants, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés «ne varietur» par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire, devront rester annexés au présent acte et être enregistrés avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que les actionnaires détenant 58,251,482 (cinquante huit millions deux cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présents ou représentés à la présente assemblée. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été préalablement correc-



tement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour

- Constatation de la réalisation de la condition préalable à l'augmentation de capital décidée lors de l'assemblée générale du 26 mars 2014;
- Augmentation du capital social de la société d'un montant de 6,639,867.00 EUR (six millions six cent trente neuf mille huit cent soixante sept euros) représenté par 6,639,867 (six millions six cent trente neuf mille huit cent soixante sept) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, avec une prime d'émission de EUR 59,758,803.00 (cinquante neuf millions sept cent cinquante huit mille huit cent trois euros), en rémunération d'un apport en nature constitué par les actions suivantes: 54.000.000 d'actions dans la société Synthos S.A., conformément aux dispositions du Contrat d'Engagement approuvé et signé par le conseil d'administration de la société le 17 mars 2014 et 20 mars 2014;
- Souscription des nouvelles actions émises conformément au point précédent par un actionnaire existant, Barcocapital Investment Limited, avec l'accord des autres actionnaires;
- Reconnaissance de la décision du Conseil d'Administration de la Société concernant l'évaluation de l'apport en nature et la dispense de rapport de réviseur d'entreprises;
- Modification des statuts de la Société pour tenir compte de l'augmentation de capital et des modifications rendues nécessaires du fait des précédentes décisions, en ce compris la modification de l'article 5 des statuts de la Société, dont le texte se lira dorénavant comme suit:
- « **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 64,891,349.00,- (soixante quatre millions huit cent quatre-vingt-onze mille trois cent quarante neuf euros), représenté par 64,891,349 (soixante quatre millions huit cent quatre-vingt-onze mille trois cent quarante neuf) actions de EUR 1,- chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titre(s) unitaire(s) ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le prix d'émission de chaque action sera égal à dix fois la valeur nominale d'une action, soit EUR 10,-.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

- Divers.

## Préambule

Le 26 mars 2014 s'est réunie une assemblée générale des actionnaires de la société FTF Galleon S.A., au cours de laquelle les actionnaires ont donné leur accord de principe pour une augmentation du capital social de la société, sous réserve du transfert effectif à la Société des actions suivantes par Barcocapital Investment Limited, société de chypriote, enregistrée sous le numéro HE 145969, avec siège social à Nicosie, 15 Agiou Pavlou Street, Ledra House, Agios Andreas P.C. 1105, Chypre:

- 54.000.000 actions de la société Synthos S.A., ayant son siège social au Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Pologne, immatriculée au registre officiel de Pologne ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 0000038981.

Ci-après désignées ensemble les «Actifs Apportés».

La présente assemblée prendra acte du transfert effectif des Actifs Apportés par Barcocapital Investment Limited à la Société et de l'augmentation du capital social de la société.

Ceci ayant été déclaré, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée a constaté la réalisation de la condition préalable à une augmentation de capital social décidée lors de l'assemblée générale du 26 mars 2014, c'est-à-dire le transfert effectif à la société des actifs suivants en paiement du prix d'émission des actions:

- 54.000.000 actions de la société Synthos S.A., ayant son siège social au Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Pologne, immatriculée au registre officiel de Pologne ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 0000038981.

## Seconde résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 6,639,867.00 EUR (six millions six cent trente neuf mille huit cent soixante sept euros), pour le porter de son montant actuel de 58,251,482.00 EUR (cinquante huit millions deux cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-deux euros) à 64,891,349.00 EUR (soixante quatre millions huit cent quatre-vingt-onze mille trois cent quarante neuf euros) par la création et l'émission de 6,639,867 (six millions six cent trente neuf mille huit cent soixante sept) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, avec une prime d'émission de EUR 59,758,803.00 (cinquante neuf millions sept cent cinquante huit mille huit cent trois euros).



Les nouvelles actions sont émises par la Société, sous réserve de la Condition Préalable, en contrepartie d'un apport en nature constitué par les Actifs Apportés conformément au Contrat d'Engagement. Les Actifs Apportés, ayant la forme de titres dématérialisés, cotées à la Bourse de Varsovie, comprennent les actions suivantes:

- 54.000.000 actions de la société Synthos S.A., ayant son siège social au Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Pologne, immatriculée au registre officiel de Pologne ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 0000038981.

Les Actifs apportés ont une valeur globale de EUR 66,398,675.81 (soixante six millions trois cent quatre-vingt dix-huit mille six cent soixante quinze euros et quatre-vingt un centimes). Cette évaluation a été approuvée par le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 26 mars 2014 à Luxembourg.

Les nouvelles actions auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'accepter la souscription des 6,639,867 (six millions six cent trente neuf mille huit cent soixante sept) nouvelles actions par un actionnaire existant, Barcocapital Investment Limited, société de chypriote, enregistrée sous le numéro HE 145969, avec siège social à Nicosie, 15 Agiou Pavlou Street, Ledra House, Agios Andreas P.C. 1105, Chypre.

#### Souscription et libération

Barcocapital Investment Limited est intervenu pour souscrire les 6,639,867 (six millions six cent trente neuf mille huit cent soixante sept) nouvelles actions pour un montant de 6,639,867.00 EUR (six millions six cent trente neuf mille huit cent soixante sept euros), avec une prime d'émission de EUR 59,758,803.00 (cinquante neuf millions sept cent cinquante huit mille huit cent trois euros).

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées en nature par le transfert des Actifs Apportés à la Société. La preuve du transfert des Actifs Apportés à la Société a été produite et montrée au notaire soussigné. Une copie de cette preuve, après signature «ne varietur» par les actionnaires, le président, le scrutateur, le secrétaire et le notaire soussigné, demeurera attachée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

## Quatrième résolution

L'assemblée a pris connaissance de la décision du Conseil d'Administration du 26 mars 2014 concernant l'évaluation des Actifs Apportés et l'exemption de rapport de réviseur d'entreprises en application de l'article 26-1 (3bis) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée. Cette décision du Conseil d'Administration est restée annexée à l'acte du 26 mars 2014.

## Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'amender l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

### Capital social, Actions

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 64,891,349.00,- (soixante quatre millions huit cent quatre-vingt-onze mille trois cent quarante neuf euros), représenté par 64,891,349 (soixante quatre millions huit cent quatre-vingt-onze mille trois cent quarante neuf) actions de EUR 1,- chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titre(s) unitaire(s) ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le prix d'émission de chaque action sera égal à dix fois la valeur nominale d'une action, soit EUR 10,-.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi».

Le notaire reconnaît que toutes les conditions pour l'augmentation de capital sont remplies.

## Déclaration - Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, dus à raison de du présent acte, sont estimés à la somme de € 7.300.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à 2 - 8 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: WANIOLKA, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03/04/2014. Relation: EAC/2014/4794. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.



Esch-sur-Alzette, le 08 avril 2014.

Référence de publication: 2014050508/286.

(140057938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

## Logicia Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, Dernier Sol. R.C.S. Luxembourg B 185.960.

## **STATUTS**

L'an deux mil quatorze. Le deux avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stéphane REMOND, comptable indépendant, né à Boulogne-Billancourt, France, le 26 juillet 1970, demeurant au 34, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Frederic MATHOUILLOT, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de LOGICIA CONSULTING S.à r.l., en abrégé LOG S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'exercice de toutes activités relatives à la profession de comptable indépendant notamment l'élaboration de fiches de salaires, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels sous la forme requise par les dispositions légales, la prestation de services administratifs et de secrétariat, l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, notamment le conseil en gestion, le conseil en informatique de gestion, le paramétrage des logiciels comptables et de gestion.

Elle peut faire toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
  - Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.
  - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



- Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.
  - Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
  - Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.
  - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.
- **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

- Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

### Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Stéphane REMOND, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

## Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

#### Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre de gérants est fixé à 1 (un).

#### Seconde résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts et pour une durée indéterminée:

Monsieur Stéphane REMOND, comptable indépendant, né à Boulogne-Billancourt, France, le 26 juillet 1970, demeurant au 34, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances engagée par la signature du gérant unique.

### Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 34, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MATHOUILLOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 04 avril 2014. Relation: RED/2014/799. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 avril 2014.

Me Cosita DFI VAUX.

Référence de publication: 2014050628/106.

(140058116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

## L'Espace Chauffage et Sanitaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8235 Mamer, 14, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 185.937.

### **STATUTS**

l'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Rui MELANDA, employé privé, demeurant à L-8235 Mamer, 14, route de Kehlen; et
- 2) Madame Catarina ALVES MELANDA, employée privée, demeurant à L-8235 Mamer, 14, route de Kehlen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "L'Espace Chauffage et Sanitaire S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
  - Art. 2. La durée la de Société est illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installations de chauffage, de sanitaires et de ventilation ainsi que le commerce de matériel pour les mêmes installations et d'articles sanitaires.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

### II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.



**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de juin à 15.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.



Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera valablement engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.



#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

## Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
- 3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires à tenir immédiatement après la constitution de la Société.

## Souscription et libération

| Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit: |     |
|--|-----|
| 1) Monsieur Rui MELANDA, pré-qualifié, cinquante actions,  | 50  |
| 2) Madame Catarina ALVES MELANDA, pré-qualifiée, cinquante actions,                                      | 50  |
| Total: cent actions  | 100 |

Toutes ces actions ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

## Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1. Le siège social est établi à L-8235 Mamer, 14, route de Kehlen.
- 2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Rui MELANDA, employé privé, né à Figueira da Foz (Portugal), le 5 décembre 1972, demeurant à L-8235 Mamer, 14, route de Kehlen;
- b) Madame Catarina ALVES MELANDA, employée privée, née à Freamunde Pacos de Ferreira (Portugal), le 18 février 1974, demeurant à L-8235 Mamer, 14, route de Kehlen; et



- c) Monsieur Michel PIERI, indépendant, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 10 septembre 1962, demeurant à L-8557 Petit-Nobressart, 3, Op Zengen.
- 4. La société à responsabilité limitée "FIDU-CONCEPT SARL", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38136, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
  - 5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme:
  - Monsieur Rui MELANDA, pré-qualifié, comme président du conseil d'administration, et
  - Monsieur Michel PIERI, pré-qualifié, comme administrateur-délégué.
- 6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MELANDA, C. ALVES MELANDA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er avril 2014. LAC/2014/15095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

## POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050594/226.

(140057753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

## M.B. Lux-Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 2, rue Tresch. R.C.S. Luxembourg B 185.903.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée Art-Lux S.à r.l. avec siège social à L-8373 Hobscheid, 2 rue Tresch, RCSL Luxembourg B 169.256,

représentée par

Monsieur CHANEL Pierre-Olivier, demeurant à L-1623 Luxembourg, 7, rue Génistre;

- 2) Monsieur BOUSSEREAU Benoît, gérant de société, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 32 rue des Eglantines, né le 18/06/1975 à Chambray-les-Tours (F),
- 3) Madame JONAS Michèle, gérante de société, demeurant à F-57940 Volstroff, 19A rue Vinsberg, née le 20/03/1973 à Thionville (F).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «M.B LUX-EXPRESS S.à r.l.».
- **Art. 2.** La société a pour objet le transport national et international de marchandises, l'organisation de prestations de transports, l'affrètement, de Commissionnaire de transports, le déménagement, la location de véhicules ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

La société a, en outre, pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.



La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le siège social est établi à Hobscheid.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (15.000,00 €), représenté par trois cent (300) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de quinze mille Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- **Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.
- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
  - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 13.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatorze.
- **Art. 14.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.
  - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, la partie comparante se réfère et se soumet aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.



## Déclaration des comparants.

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 850,00 €.

Attribution des parts sociales

Ces parts ont été toutes souscrites par les comparants prénommés comme suit:

| ART-LUX Sàrl, prénommée         | 100 parts |
|---------------------------------|-----------|
| Madame Michèle JONAS, prénommée | 100 parts |
| Monsieur Benoît BOUSSEREAU      | 100 parts |
| Total:                          | 300 parts |

#### Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8373 Hobscheid, 2 rue Tresch.
- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Michèle JONAS, prénommée en tant que gérante administrative, et Monsieur Benoît BOUSSEREAU prénommé, en tant que gérant technique.

- La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

#### Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties comparantes sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre-Olivier CHANEL, Benoît BOUSSEREAU, Michèle JONAS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 1 <sup>er</sup> avril 2014. Relation: DIE/2014/4294. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050641/119.

(140057216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

## Taylor M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 169.755.

## **EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 9 avril 2014 à 15:00 heures, a pris acte de la démission de Monsieur Enea TREVISAN, administrateur de la catégorie A, et nomme en son remplacement comme nouvel administrateur de la catégorie A, Monsieur Gianfranco DOTE, dirigeant d'entreprises, né le 4 avril 1973 à Zurigo en Suisse et domicilié au 300, via Appia, KM 65, I-04100 Latina.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014052096/14.

(140059426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck